

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5131>



"On ne danse pas avec l'apartheid" ! Lettre ouverte : spectacle Roy Assaf / biennale de la danse / sept 2016 - #BDS



- BDS - Les actions BDS -
Date de mise en ligne : jeudi 15 septembre 2016

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

mardi 13 septembre 2016

Dans le cadre de la Biennale de la danse, le danseur Roy ASSAF présente un spectacle "Six jours après" et "La colline". Ce spectacle est soutenu par le ministère de la culture israélien.

Nous ne pouvons accepter que le gouvernement israélien se serve de l'art pour promouvoir l'image d'Israël. Pas plus que nous ne pouvons accepter que la biennale de la danse ne se prête à cette propagande.

C'est pourquoi nous demandons l'annulation de la venue des ambassadeurs d'un État qui ne respecte en rien les droits humains et le droit international.

A l'attention de :

Madame Dominique Hervieu , Direction de la biennale de la danse Monsieur Pierre Dussurgey, Maire de Vaulx en Velin Monsieur Roland CRIMIER, Maire de St Genis Laval Monsieur Jean-Claude TALBOT, Maire de Corbas

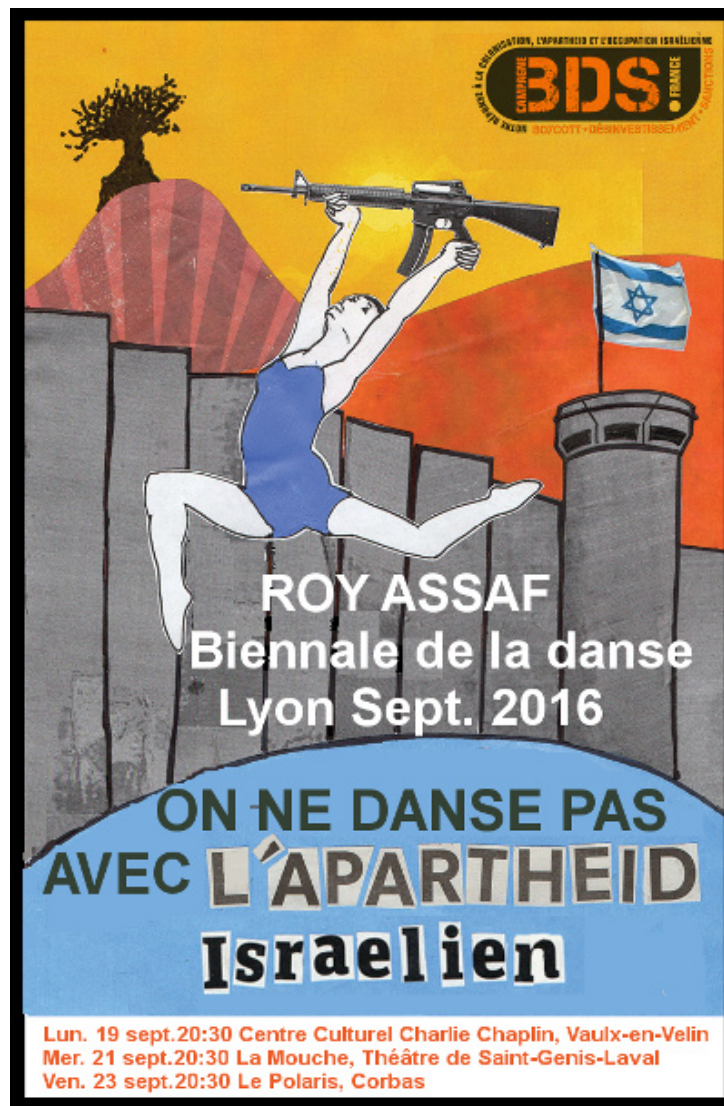
Le 12/09/2016

Objet : lettre ouverte : spectacle Roy Assaf / biennale de la danse / sept 2016

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la Biennale de la danse, le danseur Roy ASSAF présente, dans trois communes (Vaulx en Velin, St Genis Laval, Corbas) un spectacle "Six jours après" et "La colline", faisant référence à la guerre des 6 jours, et dont une partie de la musique, est composée d'un chant militaire israélien. Ce spectacle est soutenu par le ministère de la culture israélien.

Ainsi pendant que des artistes palestiniens sont emprisonnés comme Abu Sakha clown palestinien, ou la poétesse Dareen Tatour, pendant que la colonisation et les crimes continuent, nous ne pouvons accepter que le gouvernement israélien se serve de l'art pour promouvoir l'image d'Israël. Pas plus que nous ne pouvons accepter que la biennale de la danse ne se prête à cette propagande.



La culture comme arme de guerre

Roy Assaf est un "ambassadeur" d'Israël soutenu par le Ministère de la culture. Il participe ainsi de facto, à l'initiative « Marque Israël » du gouvernement israélien. L'objectif de cette initiative, lancée en 2006, est de redorer l'image internationale d'Israël par des performances d'artistes. Cette campagne est une réponse du gouvernement d'Israël au nombre croissant de manifestations dans le Monde, qui s'opposent aux violations des droits humains et du droit international de la part d'Israël,

Des artistes israéliens, dont les performances à l'étranger sont financées par l'État, signent un contrat dans lequel ils sont définis comme fournisseurs de services. Ils promettent au ministère qu'ils vont promouvoir « les intérêts politiques de l'État d'Israël par la culture et l'art » ce qui comprend « une image positive d'Israël ». Arye Mekeel, du Ministère des affaires étrangères, a annoncé dès 2009, « nous enverrons à l'étranger des romanciers et des écrivains très connus, des compagnies de théâtre, des expositions (...) De cette façon, vous montrez le visage plus joli d'Israël ... ».

Cette campagne de marketing consiste à jeter de la poudre culturelle aux yeux du grand public, pour se donner une image positive, cultivée, moderne, « normale »... Mais si Israël veut être traité comme un Etat « normal », il doit se comporter comme tel, en cessant les crimes de guerre et crimes contre l'Humanité, en se conformant au droit international et en ayant la volonté d'une solution de paix. Tant que cela ne sera pas le cas, les citoyens du Monde

s'inscriront dans le mouvement de boycott, à l'instar des campagnes qui ont permis une issue pacifique et la fin de l'Apartheid en Afrique du sud.

La réponse citoyenne : Boycott, Désinvestissement, Sanctions

La société civile palestinienne a lancé dès 2005 un appel au Boycott, aux Désinvestissements et aux Sanctions contre Israël jusqu'à la fin de l'occupation des territoires palestiniens tant que ce pays ne respecte pas le droit international. "Nous constatons que loin de chercher une solution juste et pacifique avec les Palestiniens, Israël, à travers ses gouvernements successifs, s'engage toujours plus avant dans la violence de l'occupation, de la colonisation, la violation des droits humains et du droit international".

Le boycott culturel

Le boycott culturel s'attaque ainsi à la stratégie israélienne de tentative d'améliorer son image. Le boycott culturel ne vise jamais des individus. Le boycott culturel ne s'applique aux événements culturels en dehors d'Israël, que s'ils sont financés ou soutenus par une agence gouvernementale israélienne (ministère, ambassade, consulat). C'est le cas de "Roy Assaf" dans ce spectacle. C'est pourquoi nous demandons l'annulation de la venue des ambassadeurs d'un État qui ne respecte en rien les droits humains et le droit international.

Recevez, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le conseil d'administration Collectif 69 de soutien au Peuple Palestinien